

Note d'information

Conditions d'entrée en formation AIDE-SOIGNANT par apprentissage

L'IFMS dispense la formation d'Aide-soignant en apprentissage en partenariat avec le CFA Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté.

Contacts :

- Pour le CFA

11, rue Alfred de Vigny-25000 Besançon

Meriem BENAÏSSA : 06.47.56.78.02

m.benaissa@cfasanitaireetsocial.fr

Léa TUPINIER : 06. 77.61.49.52

l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr

- Pour l'IFMS

4 Place Tharradin – Allée Thérèse Rastit

25200 MONTBELIARD

Tél : 03 81 93 93 93

E.mail : ifms@hnfc.fr

Parcours proposé :

- Parcours complet
- Parcours partiel pour les titulaires du Bac professionnel ASSP ou SAPAT ou inscrits en classe de terminale (sous réserve d'obtention du Bac)
- Parcours partiel dispensé pour les personnes titulaires du titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

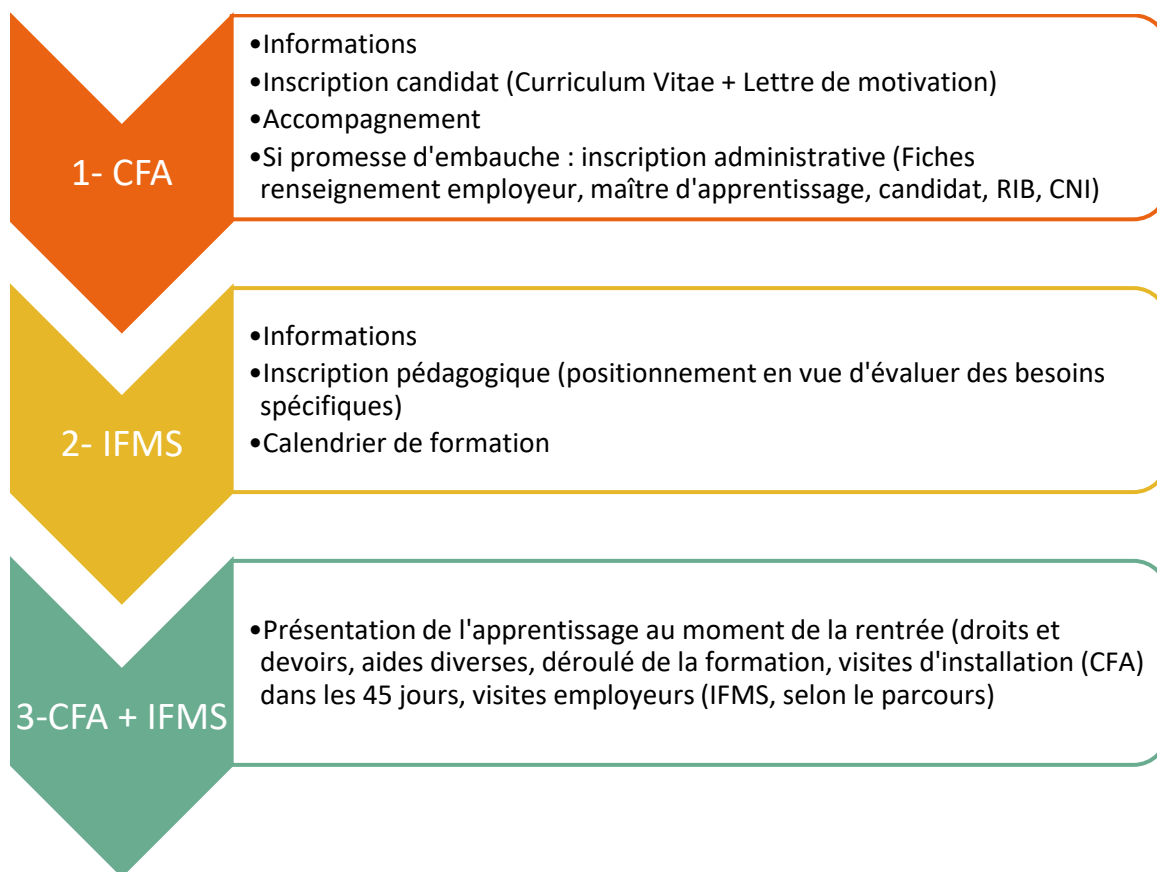
1. Conditions d'accès :

- Être âgé de 17 à 29 ans (Aucune limite d'âge pour les personnes avec une RQTH)
- Signer un contrat d'apprentissage

2. Admission :

- Passeport vaccinal à jour (Hépatite B, Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (Art. 8 ter 2 du 10/06/2021)
- Dans la limite des places disponibles
- Certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant délivré par un médecin agréé (Art. 8 ter1 du 10/06/2021)

Etapes de contractualisation :



Il n'est pas possible de déroger à l'obligation vaccinale contre l'hépatite B pour les candidats qui souhaitent s'engager dans cette formation

En l'absence de promesse d'embauche en apprentissage, le candidat pourra déposer un dossier de sélection pour l'entrée en formation d'aide-soignant en 2025.